

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune d'Oullins**

**Métropole de Lyon**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**PDAU/NUM\_23\_009**

**OBJET** : Certification des adresses 24 avenue Jean Jaurès, côté pair ; 4 rue Louis Normand, côté pair ; 21 rue de la Convention, côté impair ; 11 et 13 rue Pierre Baudin, côté impair

**Le Maire d'Oullins,**

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20\_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés situées 24 avenue Jean Jaurès, côté pair ; 4 rue Louis Normand, côté pair ; 21 rue de la Convention, côté impair ; 11 et 13 rue Pierre Baudin, côté impair ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE Premier :**

Les numéros de voirie situées au niveau des tenements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

24 avenue Jean Jaurès : AM 157

Pas de numéro de voirie : AM 215 et AM 208

4 rue Louis Normand : AM 92

Résidence le Thémis : 21 rue de la Convention, 13 et 11 rue Pierre Baudin : AM 96 / AM 206 / AM 214

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

**ARTICLE Dernier :**

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le :     /     /

Mise en ligne le :     /     /

Notifié le :

Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation,  
Le Conseiller délégué,  
Jean-Louis CLAUDE

**Fait à Oullins, le 27 janvier 2023.**

**Pour le Maire,  
Clotilde POUZERGUE et par délégation,  
le Conseiller délégué,**

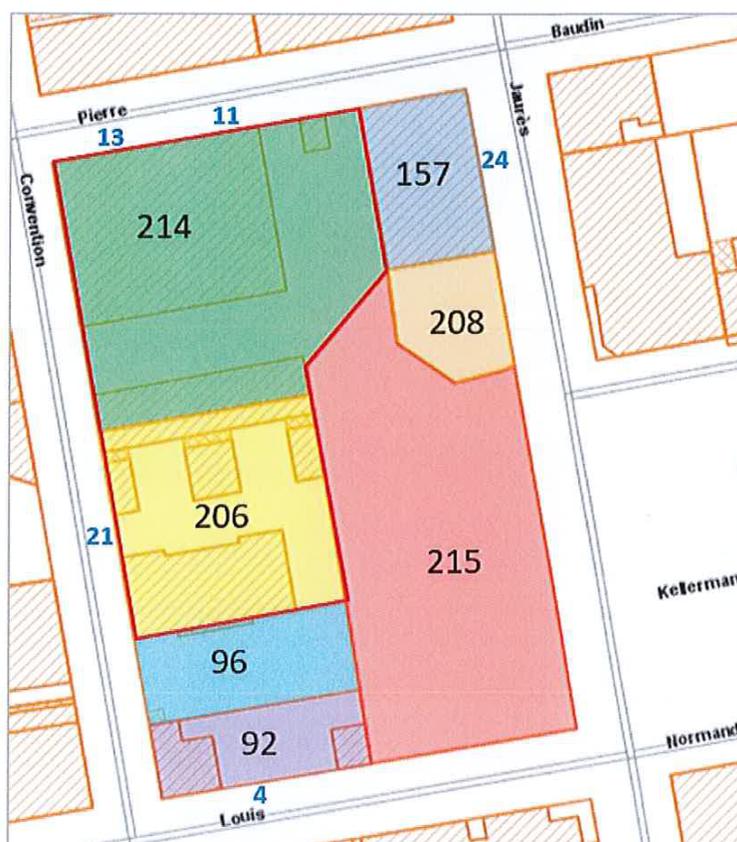
**Jean-Louis CLAUDE**



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

**ANNEXE**

**24 avenue Jean Jaurès  
4 rue Louis Normand  
21 rue de la Convention  
11 et 13 rue Pierre Baudin**



Les numéros de voirie situés au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

24 avenue Jean Jaurès : AM 157

Pas de numéro de voirie : AM 215 et AM 208

4 rue Louis Normand : AM 92

Résidence le Thémis : 21 rue de la Convention, 13 et 11 rue Pierre Baudin : AM 96 / AM 206 / AM 214